

Dossier d'inscription

2nde Générale et technologique

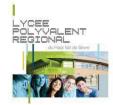
LV1 :	Options facultatives (au choix):
LV2 :	Latin / Italien / Sciences de l'ingénieur
	(/I\ Latin et italien ne sont pas compatibles)

ANNEE SCOLAIRE: 2021/2022

Signature autre responsable :

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ELE	CVE:
NOM:	PRENOMS:
NÉ(E)LE : // LIEU :	DEPARTEMENT
NATIONALITE:	SEXE : Féminin Masculin
☎ de l'élève : / / / //	@ élève :
REGIME : ☐ EXTERNE ☐ DEMI PENSIONNAIRE TRANSPORTS SCOLAIRES : OUI ☐ NON ☐	□ INTERNE
BOURSIER en 2020-2021 OUI 🗆 NON 🗖 -	BOURSIER en 2021-2022 OUI □ NON □
Etablissement fréquenté année précédente :	et Classe
RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA FA	<u>MILLE</u> :
L'élève vit avec : ses parents □ sa mère □ son pè Nombre d'enfant à charge : //	re
Représentant légal - paie les frais scolaire et perçoit les aides :	Représentant légal (autre):
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Nom Prénom :	Nom Prénom :
Adresse:	Adresse:
Code Postal Ville	Code Postal Ville
	☎: domicile: /////
☎ : travail: ////	☎ : travail: ////
☎: portable: /////	☎ : portable : /////
@ Mail	@ Mail
Profession:	Profession :
Ale	

Signature du représentant légal - (obligatoire) :



Autorisation de droit à l'image

Année scolaire 2021/2022

Descriptif du projet audiovisuel

	p	
Présentation du projet	Prise d'une photo d'identité pour le dossier numérique de l'élève	
Date(s) et lieu(x) d'enregistrement	Au lycée, lors de l'inscription de l'élève (entre juillet 2020 et juin 2021 selon la date d'inscription)	
Nom et adresse de l'établissement,	Lycée du Haut Val de Sèvre 22 rue du panier fleuri, 79400 Saint Maixent l'Ecole	

Modes d'exploitation

Diffusion		Pour permettre l'identification de l'élève par les personnels habilités (vie scolaire, administration,
Interne	Tant que l'élève sera inscrit dans	direction)
		Pour permettre la consultation d'un trombinoscope de classe par les enseignants

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.

Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix de la personne susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Consentement de l'élève

	On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir cet enregistrement, et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image.
Prénom :	Date et signature de l'élève mineur :
Classe:	

Autorisation des titulaires de l'autorité parentale

Je soussigné(e) : (Prénom, NOM) :

reconnais expressément que le mineur ci-dessus désigné n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image. Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation, sans aucune contrepartie financière, de son image, dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Date et signature

Je soussigné(e):

(Prénom, NOM) :

reconnais expressément que le mineur ci-dessus désigné n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image. Je donne mon accord pour la fixation et l'utilisation, sans aucune contrepartie financière, de son image, dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Date et signature

Refus d'autorisation des titulaires de l'autorité parentale

Je soussigné(e):

(Prénom, NOM):

ne souhaite pas que l'image du mineur ci-dessus soit utilisée dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés, même si cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

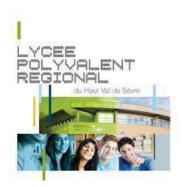
Date et signature

Je soussigné(e):

(Prénom, NOM):

ne souhaite pas que l'image du mineur ci-dessus soit utilisée dans le cadre exclusif du projet ci-dessus exposé et pour les modes d'exploitation ci-dessus désignés, même si cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Date et signature



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur fixe les règles d'organisation de la vie au Lycée et vise à créer un climat favorable au travail et à la réussite scolaire ainsi qu'à initier l'élève à se prendre en charge dans le respect des autres et de la règle collective.

L'Education est un droit ; l'exercice de ce droit crée pour les élèves des devoirs que définit l'article L 511.1 du Code de l'Education : « Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements. »

Le règlement est consultable par tous sur le site internet de l'établissement.

L'inscription au lycée de votre enfant vaut acceptation de ce règlement que tout membre du personnel, placé sous l'autorité du proviseur, est habilité à faire respecter.

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Qualité : Père □ Mère □ Autre □ (précisez) :	Qualité : Père □ Mère □ Autre □ (précisez) :
Signature:	Signature:
Nom Prénom de l'élève :	
Signature de l'élève :	

ETAT RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Ventilation des Pièces	PIECES A FOURNIR VERIFIEZ QU'IL NE MANQUE AUCUNE PIECE A VOTRE DOSSIER	Réservé à l'adminis- tration
Secrétariat	• Notification d'affectation de la Direction Académique, datée et signée,	
	• Exéat (certificat de fin de scolarité) à demander à l'établissement d'origine,	
	 Photocopie du livret de famille (pages concernant les parents, l'élève, et les frères et sœurs), 	
	 Photocopie du jugement en cas de divorce ou de séparation (si la séparation a fait l'objet d'un jugement 	
Intendance	• Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB, RIP),	
	Formulaire d'autorisation de prélèvement SEPA le cas échéant	
	Photo d'identité	
Infirmerie	 Fiche médicale d'urgence (à compléter à l'aide du carnet de santé de l'enfant) Fiche ESCULAPE 	
Divers	(FACULTATIF)	
	Inscription et chèque Association Sportive	
	Inscription et chèque pour Maison des Lycéens	
	Demande d'accueil à l'internat le cas échéant	



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux Sèvres

Année scolaire 2021 / 2022

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe : □ Externe – □ Demi-pensionnaire – □ Interne (préciser si interne dans un autre établissement)		
Nom:	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir l Merci de faciliter notre mission en nous indiquant a	a famille par les moyens les plus rapides. La minimum un numéro de téléphone :	
Représentant légal 1 - NOM :	Représentant légal 2 – NOM :	
☆ travail:	🕾 travail :	
☆ portable :		
Adresse électronique :	Adresse électronique :	
Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vou	us prévenir rapidement :	
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.		
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.		
- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):		
NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :		
Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des		
services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre		
Vous souhaitez transmettre des <u>informations confidentielles</u> : vous pouvez le faire, <u>sous enveloppe</u> , à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.		
	À le	
Signature(s) du ou des représentants légaux :		



MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Document à fournir aux familles dès la rentrée en grande section ou lors de toute ouverture de dossier puis à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

Description d'Esculape

Esculape permet la saisie des éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, dans un dossier numérique protégé, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire. Auparavant ces éléments étaient consignés dans un dossier papier.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les données recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé, ainsi que les données d'état civil et de scolarité.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission. Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Accord CNIL et exercice de vos droits

Application informatique hautement sécurisée pour le suivi de la santé de l'élève, Esculape est accessible aux médecins de l'éducation nationale ayant en charge votre enfant. Cette application du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

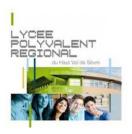
Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Conservation et transmission des données

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale et conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, vous pouvez obtenir communication de ces informations sur demande écrite auprès du médecin de l'éducation nationale conseiller technique départemental.

De plus, cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Cette disposition ne concerne pas la transmission entre médecins de l'éducation nationale d'une même académie.

Autorisation de transmission :	f âtro transmisa
to the second loss of	ionnées nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmise: rendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.
iux professionneis de sante du autont une p	l'accepte
Ц	•
que les données nécessaires au professionnels de santé qui auror	Je refuse u suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux nt à le prendre en charge
Lu et approuvé par :(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité pare	ntale)
Nom de l'élève :	Classe:
Date: Sig	nature(s):



Objet : Demande d'hébergement à l'internat

Madame, Monsieur,

M	Seignon	Proviseur
IVI.	Scignon,	TTOVISCUI

Affaire suivie par les CPE

Tél Vie Scolaire:

05.49.05.77.32

Lycée du Haut Val de Sèvre Rue du Panier Fleuri 79400 Saint Maixent l'Ecole Le nombre de place étant limité à l'internat, les candidatures seront examinées en fonctions de **critères géographiques (éloignement) et sociaux**.

Les élèves déjà inscrits au lycée du Haut Val de Sèvre en 2020-2021, domiciliés dans un rayon proche de St Maixent l'Ecole seront repris uniquement sur place disponible.

Nous vous remercions de compléter le coupon ci-dessous et de le joindre au dossier d'inscription.

Le service de vie scolaire vous contactera au plus tard le 10 juillet pour vous confirmer si votre enfant est accepté à l'internat.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Proviseur

M. Seignon

Je soussigné Madame/Monsieur	
Responsable de l'élève (Nom prénom de l'élève)	
En classe de	
Lieu de résidence précis de l'élève :	
Numéro de téléphone fixe :	
Fait à , le	
Signature	

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat :			
Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE HAUT VAL DE SEVRE à envoyer des nstructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte IDENTIFIANT CREANCIER SEPA conformément aux instructions de LYCEE HAUT VAL DE SEVRE.			
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les cor convention que vous avez passée avec elle. Une demande de rembourse - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un p	ement doit être présentée :		
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER		
Nom : Adresse :	Nom: LYCEE HAUT VAL DE SEVRE Adresse: 22 rue du Panier Fleuri BP 8		
Code postal :	Code postal : 79403		
Ville :	Ville : SAINT MAIXENT L'ECOLE Pays : FRANCE		
Pays:	rays.TTIANOL		
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel			
Signé à : Signature :			
Le (JJ/MM/AAAA) :			
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :			

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel:

Nom du tiers débiteur :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE HAUT VAL DE SEVRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec LYCEE HAUT VAL DE SEVRE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

LES FONDS SOCIAUX AU LYCÉE

Ils sont destinés à aider les familles ou les élèves qui vivent une situation matérielle difficile susceptible de remettre la scolarité en cause.

Les fonds sociaux permettent d'apporter une réponse matérielle ou financière à des situations imprévisibles ou délicates, rendant difficile la prise en charge d'une facture de demi-pension ou d'internat, d'un voyage scolaire, d'un équipement scolaire nécessaire, du transport scolaire ou de toute autre dépense occasionnée par la scolarité.

Il faut retirer un dossier de demande de fond social auprès de Mme Nalin à l'intendance ou prendre contact avec l'assistante sociale scolaire (05-49-05-77-32).

Dans un souci de discrétion et de respect de la vie privée des familles, les dossiers sont présentés à la commission après avoir été anonymés.



INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION

ACCÈS AU SELF

L'accès au self se fait à l'aide **d'une carte informatisée** gratuite et obligatoire distribuée en début d'année à tous les lycéens. La carte est valable durant toute la scolarité de l'élève au Lycée du Haut Val de Sèvre (de la seconde à la terminale). En cas d'oubli (ce qui doit rester très rare), il sera toutefois possible de passer au self après quelques minutes d'attente. Sa perte ou sa détérioration entraine le paiement de 8.00 € (carte et étui) pour une nouvelle carte.

Remarque: La carte permet également d'entrer au lycée par les portails en contrôle d'accès.

Le service de restauration du Lycée du Haut Val de Sèvre fonctionne au forfait annuel sur 5 jours et à ce titre compte plusieurs régimes (demi-pensionnaire, externe, interne). Le principe du forfait consiste en un engagement annuel à fréquenter la restauration. Ainsi, la facturation se fait forfaitairement quel que soit le nombre de repas réellement pris. Ce principe permet d'obtenir sur l'année un prix par repas (3.24 €) moins élevé de l'ordre de 30 % par rapport au tarif à la prestation.

LES DIFFERENTS REGIMES

Appellation	Observations		
Interne	Prend tous ses repas au Lycée (Petit déjeuner, Déjeuner, Diner) durant toute l'année (hors vacances scolaire). Tarif forfaitaire		
Demi-pensionnaire	Prend tous ses déjeuners au Lycée (hors vacances scolaire). Tarif forfaitaire		
Externe autorisé	Mange occasionnellement au Lycée, limitée à 2 fois par semaine au prix de 4,40€ le repas.		

TARIFS

Les tarifs de restauration scolaire sont réévalués chaque année au 1^{er} janvier par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Pour l'année 2021, les tarifs de restauration répartis en 3 trimestres pondérés sont :

		Demi-pension	Internat
(JANV - MARS)	Soit 53 jours	171.51 €	470.42 €
(AVRIL - JUIN)	Soit 42 jours	135.91€	372.78 €
(SEPT - DEC)	Soit 66 jours	213.58€	585.80€
Total	Soit 158 jours	521.00 €	1 429.00 €

MODALITES DE REGLEMENT

Les frais d'hébergement/restauration, forfaitaires sur 5 jours, sont payables par trimestre et d'avance à réception d'une facture (attention aux factures oubliées dans le fond des sacs de vos enfants).

Cette facture trimestrielle est payable par chèque à l'ordre du Lycée du Haut Val de Sèvre ;

Il vous est fortement conseillé de souscrire au prélèvement automatique mensuel qui permet de lisser vos dépenses familiales, et d'éviter les écueils des factures ou chèques laissés à l'abandon dans les cartables... 52 € / mois pour un DP, 144 € / mois pour un interne (remplir un mandat de prélèvement SEPA disponible par mail ou à l'administration). Il est aussi possible de procéder à des paiements par virement bancaire (RIB disponible sur demande) ou en numéraire.

AIDES

Un fonds social est disponible pour les familles qui traversent des difficultés de paiement. Un dossier est à remplir auprès d'une assistante sociale, Mme Jacqueline Marchive, joignable au 05.49.05.47.28 tous les mardis.



Prélèvements automatiques des frais scolaires

L'Agence comptable du Lycée du Haut Val de Sèvre vous propose la mise en place d'un prélèvement automatique pour vos frais scolaires afin de simplifier vos paiements, et lisser vos dépenses rendues mensuelles. Plus de facture du Lycée perdue au fond d'un sac, plus de chèque à renvoyer!

Les familles intéressées par ce mode de paiement doivent :

- remplir **le mandat de prélèvement SEPA** ci-joint, disponible également à l'intendance, ou encore à imprimer à partir du site du Lycée : etab.ac-poitiers.fr/lpo-st-maixent/
- Ce mandat est à remplir, à signer et à remettre à la vie scolaire au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le **15 septembre à l'intendance**.

<u>Il est valable un an reconductible par tacite reconduction (valable pendant toute la période de scolarité de votre enfant au lycée), sauf avis contraire de la famille.</u>

- > joindre un **RIB.** Tout changement de banque en cours d'année doit être signalé à l'intendance par le dépôt d'un nouveau RIB et d'un mandat de prélèvement SEPA mis à jour.
- Indiquer l'adresse mail du tuteur légal au dos du RIB.

J'attire votre attention sur le fait que **ces prélèvements s'effectueront le 10 de chaque mois**. Si un prélèvement n'a pu s'effectuer pour défaut de trésorerie de la famille, la somme sera automatiquement reportée au prochain prélèvement le mois suivant. Tout incident de paiement supplémentaire entraînerait la suspension du prélèvement par l'Agent comptable.

Les familles dont les frais scolaires seront probablement couverts par les bourses ne doivent pas souscrire à ce <u>prélèvement</u>. Les services de l'Intendance se tiennent à la disposition des familles boursières désireuses d'opter pour le prélèvement automatique afin d'étudier l'opportunité d'un tel mode de paiement au cas par cas.

Les trop-perçus feront l'objet d'un ajustement en fin d'année scolaire par un virement direct sur le compte de chaque famille.

Un échéancier vous sera proposé après réception des documents de prélèvement dûment remplis et retournés au Lycée. Toute modification de cet échéancier fera l'objet d'un courrier aux familles concernées. Merci de noter votre adresse mail au dos de votre RIB



IMPORTANT

Lors de votre venue au lycée (le 1^{er} ou le 02 juillet) pour déposer le dossier merci de bien vouloir vous munir des éléments suivants :

- Photocopie du livret de famille
- Exeat (certificat de fin de scolarité à demander au collège)
- 1 photo d'identité
- RIB
- Carnet de chèques si vous souhaitez adhérer à l'association sportive ou la maison des lycéens
- Photocopie du jugement en cas de divorce
- Carnet de santé + nom et coordonnées du médecin traitant